



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-A

Date : 14 mars 2011

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : M. le Juge Carmel Agius, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 14 mars 2011

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION D'UN JUGE DE LA MISE EN ÉTAT
EN APPEL**

Le Bureau du Procureur :

M^{me} Christine Dahl

Les Conseils de Vlastimir Đorđević :

M. Dragoljub Đorđević

M. Veljko Đurđić

Nous, CARMEL AGIUS, Juge de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement, la « Chambre d'appel » et le « Tribunal »),

VU le jugement rendu par la Chambre de première instance II le 23 février 2011¹,

VU l'Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire portée devant la Chambre d'appel, rendue par le Président du Tribunal le 8 mars 2011,

ATTENDU qu'en application de l'article 22 B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), nous avons été élu Président de la Chambre d'appel en l'espèce,

EN APPLICATION des articles 65 *ter* et 107 du Règlement,

Nous DÉSIGNONS, avec effet immédiat, juge de la mise en état en appel responsable de tous les aspects de la mise en état de la présente affaire.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 14 mars 2011,
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre
d'appel

/signé/

Carmel Agius

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević*, affaire n° IT-05-87/1-T, *Public Judgement with Confidential Annex*, 23 février 2011.